

#### PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE GAZETTE DE LA LDH NANTES ET PAYS NANTAIS

Voici le premier numéro de ce nouveau moyen d'information de nos adhérents, de nos sympathisants et de tous ceux qui nous font l'amitié de visiter notre site web et notre site Facebook.

Nous avons décidé de rassembler mensuellement les informations que nous diffusons au fil des événements afin que nos lecteurs aient une vision plus globale de notre action et trouvent en un seul document le rappel des communiqués qu'ils ont pu voir passer sans avoir nécessairement le temps de les lire. De plus, pour ne pas saturer vos messageries, nous ne rediffusons pas tous les communiqués diffusés nationalement par la LdH ; nous avons pensé utile de mettre à votre disposition les liens vers l'ensemble des communiqués nationaux du mois.

Nous avons également pensé utile de vous signaler les principaux événements de la section pour le prochain mois.

Enfin, nous avons souhaité ouvrir ce nouveau média à nos adhérents, sous forme d'une tribune libre qui ne représente pas une prise de position officielle de la LdH mais une opinion cohérente avec la ligne générale de notre association. Ce mois-ci c'est Marc Depriester qui propose une réflexion intitulée « La démocratie au risque de la violence ». Mais nous avons aussi pensé amusant de vous proposer un quiz qui rappellera des souvenir à certains.

Ce nouveau média se présente sous différentes formes ; une page de notre site web, un courriel et un fichier pdf. Ces trois formes lues en ligne permettent de bénéficier des liens hypertextes qui vous redirigent vers les pages de notre site web ou celui de la Ligue nationale. La version pdf est bien sûr imprimable et contient la Tribune.

La Gazette est préparée collectivement par Jean-Louis, Johanna, Marc, Myriam, Philippe, Sylvie.

#### RAPPEL DES COMMUNIQUÉS LOCAUX

- Communiqué MCM : **Opposition à la réforme « Bienvenue en France »** : [À lire ici](#).
- Communiqué de l'inter collectif « Personne à la rue » : **Rassemblement de soutien à toutes les personnes à la rue ou en squat et menacées d'expulsion** : [À lire ici](#).
- Communiqué Observatoire nantais des libertés : « **Un membre de l'Observatoire toulousain des pratiques policières blessé au visage par un tir policier** »: [À lire ici](#).
- Communiqué LdH Nantes : **Invitation au débat "Protéger le droit de manifester pour construire la démocratie"** : [À lire ici](#)
- Appel à rassemblement : « **Contre l'antisémitisme : Rassemblement ce mardi 19 février à 19h devant le Monument des Cinquante Otages.** » : [À lire ici](#).
- Communiqué du Collectif « Les Cercles de silence » - **Le prochain Cercle de Silence Nantais se tiendra le 26/02/19 -Place Royale** - [À lire ici](#)

#### DATES A RETENIR EN MARS 2019

- **Mardi 5 mars** : Réunion débat « **La démocratie en crise** » organisée par ATTAC dont la section est membre – **20h30 - salle de la mairie de Doulon**
- **Mercredi 6 mars** : **Rassemblement avec collecte solidaire** organisé par l'inter collectif « **personne à la rue !** » - **17h à 19h devant la préfecture**
- **Jeudi 7 mars** : **Rassemblement contre les expulsions sans proposition d' Hébergement pour TOUS**, à l'appel du collectif sans abris - **9H devant le Tribunal d'Instance de Nantes**
- **Jeudi 7 mars** : **Café débat sur les droits des femmes**, organisé par la section dans le cadre des 10 ans des Semaines d'Éducation Contre le Racisme et toutes les formes de Discriminations. **A partir de 20h au rez-de-chaussée de la Manu** -10bis boulevard de Stalingrad – **Nantes**.
- **Vendredi 8 mars** : **Ciné débat** dans le cadre de Cinétik, **projection** du film de Moussa Touré « **La Pirogue** » suivie d'un **débat animé par deux intervenants de la LDH**. **A partir de 20h – Salle Pierre Loreau** – 36 route du Drouillet -**Vertou**
- **Vendredi 8 mars** : **café-citoyen** d'Attac 44 – **19h au café "Le Flesselles"**
- **Du 12 mars au 21 mai** : **festival de cinéma « Parlons de résistances** », dont la LDH est partenaire – **cinéma Lutétia – Saint Herblain**
- **Du 14 mars au 14 avril** : **exposition régionale** de la LdH - **mairie de St Aignan de Grand Lieu**
- **Mardi 26 mars** : **Cercle de silence** (information du public quant à la réalité des Centres de rétention administrative)- **18h30 à 19h30– Place Royale- Nantes**
- **Jeudi 28 mars** : **Manifestation** organisée par le **mouvement Ni Pauvres Ni Soumis** (à l'occasion des 11 ans du mouvement) - **16h30 à 18h30 - Place Royale**

#### RAPPEL DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE NATIONAUX

- Communiqué LdH : « **Non à la hausse des frais d'inscription des étudiants étrangers** » : [À lire ici](#).
- Communiqué commun : « **Suppression de l'ordonnance du 2 février 1945 en catimini** » et appel à rassemblement le 2/02/19 à Paris et en région : [À lire ici](#).
- Campagne Initiative Citoyenne Européenne : « **Pour une Europe accueillante, signez la pétition !** » : [À lire ici](#).
- Communiqué commun des Observatoires : "Non, M. Castaner, ces armes ne sont pas utilisées selon les instructions" : [À lire ici](#).
- Tribune de Michel Tubiana, président d'honneur de la LdH : « **L'hubris d'un procureur** » : [À lire ici](#).
- Communiqué LdH : « **Ne laissons pas l'antisémitisme relever la tête** » : [À lire ici](#).
- Tribune commune : "Les droits des investisseurs ne doivent pas être mieux protégés que ceux des citoyens ou de la planète" : [À lire ici](#).
- Communiqué commun : « **Guyane : victoire judiciaire pour les opposants à la Montagne d'or** » : [À lire ici](#).
- Communiqué LdH : « **Non à la haine** » : [À lire ici](#).
- Communiqué LdH : « **Rien ne justifie d'affaiblir la loi sur la liberté de la presse pour combattre le racisme** » : [À lire ici](#).
- Communiqué commun : « **Mineur-e-s non accompagné-e-s : les examens osseux doivent être déclarés contraires aux droits fondamentaux des enfants** » : [À lire ici](#).

- Tribune de Michel Tubiana, président d'honneur de la LdH : « *Du bon usage de l'antisémitisme en politique* » publiée dans Mediapart : [À lire ici](#).
- Communiqué commun : « *Reconnaissance faciale dans les lycées : un recours pour faire barrage à la surveillance biométrique* » : [À lire ici](#).
- Pétition : « *Ordonnance de 45 : pour une justice des enfants éducative et bienveillante* » : [À lire ici](#)
- Communiqué commun : « *L'Ecole pour chaque enfant : des efforts restent à faire !* » . [À lire ici](#)
- Communiqué du collectif Alerte : « *Aides sociales : des devoirs incomptes à l'Etat et non aux allocataires !* ». [À lire ici](#)
- Courrier de la LdH aux parlementaires « *Contre la sortie de la répression des délits racistes de la loi de 1881 sur la liberté de la presse* ». [À lire ici](#)
- Communiqué commun LdH FIDH « *Manifestation devant l'ambassade du Nicaragua le 26 février 2019* ». [À lire ici](#)
- Appel soutenu par la LdH : « *Appel au rassemblement devant l'Ambassade du Maroc à Paris : pour les libertés démocratiques au Maroc* ». [À lire ici](#)
- Communiqué LdH : « *La LDH soutient le film « Quand je veux, si je veux »* » de S. Arbizu, H. Belin, N. Drouet et M. Foucault . [À lire ici](#)
- Communiqué LdH : « *La LDH soutient le film « A thousand girls like me »* », de Sahra Mani. [À lire ici](#)
- Tribune du Crid cosigné par la LdH : « *Pour un débat sur l'avenir solidaire de nos sociétés !* » publiée dans Mediapart . [À lire ici](#)
- Communiqué commun : « *NON au fichage des mineur-e-s non accompagné-e-s !* » [À lire ici](#)

## QUIZ

Scoop ! Des gilets jaunes LdH sur la place Royale ! En quelle année cette photo a-t-elle été prise ? À quelle occasion ? Combien de militants de la LDH reconnaisserez-vous ?



## TRIBUNE MILITANTE

*La démocratie au risque de la violence*

par Marc Depriester



Photo Nathalie Bruneau ©BruneauNath

## Oui, je suis indigné<sup>1</sup> !

Indigné de voir un homme les bras en l'air, isolé, chanceler sous le choc d'un tir de LBD, de voir un homme l'œil crevé par une balle dite de défense, un autre la main arrachée par une grenade, de voir quelqu'un à terre recevoir des coups de pied, de voir quelqu'un tabassé...

Indigné quand j'écoute les victimes parler de leur stupéfaction devant les coups qui pleuvent, de leur incrédulité devant tant de brutalité.

Indigné de voir des lycéens alignés, à genoux, les mains sur la tête, subir les quolibets des policiers, fiers de leur mise en scène.

Indigné quand je lis le nombre des victimes<sup>2</sup> : 195 personnes blessées à la tête, 20 éborgnées, 5 mains arrachées.

Indigné quand j'entends le ministre de l'Intérieur dire « *je ne connais aucun policier qui ait attaqué des gilets jaunes* »<sup>3</sup>.

Indigné de constater la sévérité des peines judiciaires prononcées<sup>4</sup> et les différences de traitement par la justice entre les violences des manifestants et les violences des policiers<sup>5</sup>.

Oui, je suis aussi indigné quand je vois des policiers se faire prendre pour cible, car toutes les atteintes à l'intégrité physique des personnes ou à leur dignité me touchent.

## Non, la violence policière n'est pas en soi légitime

Le 8 février, cinq Observatoires des libertés et pratiques policières, dont les sections de la LdH sont membres, émettaient un communiqué commun **Non, la violence policière n'est pas en soi légitime** pour apporter leur soutien à un observateur toulousain blessé au front par un projectile tiré par un policier. Aussitôt, une personne nous écrivait qu'elle était « *tout à fait d'accord...* ». Mais qu'elle attendait « *personnellement un communiqué de presse dénonçant les projectiles (boules de pétanque - sur les Champs-Elysées ! -, marteau, cocktails Molotov, pavés, etc.) lancés sur les forces de l'ordre. Il me semble de plus en plus que ces forces de l'ordre ne sont pas des êtres humains dotés de droits !* ». Qu'elle n'ait pas lu les communiqués de la LdH condamnant toutes les violences<sup>6</sup>, y compris celle des manifestants envers la police, n'est pas extraordinaire, mais sa remarque, loin d'être unique, m'interroge sur l'usage de cette notion de violence partout présente dans les médias et dans la parole politique depuis le début du mouvement des gilets jaunes.

Les policiers sont-ils en droit de répondre au pavé qui leur est lancé par un jet de grenade ou par un tir de LBD ? Y-a-t-il équivalence entre le coup de poing donné par un ancien boxeur au gilet jaune à un policier et le coup de poing donné par un commissaire de police à un manifestant ? La violence des forces de l'ordre doit-elle être proportionnelle à celle des manifestants au risque de justifier la loi du talion, « *œil pour œil...* », négation même de l'État de droit ?

Comme l'Observatoire nantais des libertés n'a cessé de le rappeler « *la police a une mission de maintien de l'ordre public. Elle doit accomplir cette mission de service public de manière proportionnée et adaptée* »<sup>7</sup>.

La violence des forces de l'ordre n'est pas du même ordre, ni de la même nature que celle des manifestants. Les forces de l'ordre ont une mission, celle de maintenir la paix (mais où sont nos anciens « *gardiens de la paix* » ?), celle de garantir à chacun la sécurité, celle de faire respecter le droit et la justice. Ils ont des responsabilités qui ne sont pas qu'individuelles mais collectives : professionnels en mission, ils ont des devoirs sans commune mesure avec ceux du citoyen lambda.

La majorité des faits reprochés aux manifestants sont des dégradations de biens, la « *casse* », qui sont amalgamées, dans le terme générique de violences, aux atteintes aux personnes, aux coups et blessures, alors qu'elles ne sont à l'évidence pas du même ordre.

Tout est fait, y compris dans l'usage du terme proportionnel, pour faire penser que les forces de l'ordre répondent à la violence des manifestants, des « *casseurs* » alors que, bien souvent, la colère éclate face au déploiement des forces de l'ordre, au blocage des rues, au lancement des grenades lacrymogènes ou à des interpellations dites musclées.

Je vois dans l'affirmation reprise en boucle par des journalistes et de nombreux analystes du fait que l'État détient le monopole de la violence légitime<sup>8</sup>, comme un écran de fumée qui laisse penser que la violence des citoyens serait forcément illégitime et fait oublier l'existence d'une violence de l'État qui puisse être illégitime. Or la légitimité se construit, c'est une notion relative fondée tout autant sur des bases éthiques que juridiques<sup>9</sup>.

Cette pseudo-légitimité permet de gommer le caractère non seulement illégitime mais encore illégal de nombre de violences policières, qu'il s'agisse d'injures, de coups portés sur des personnes qui ne représentent pas de menace, de tirs qui ne respectent pas la réglementation, d'attitudes qui ne respectent pas le code de déontologie<sup>10</sup>...

## Oui, tout est fait pour renforcer cette violence, pour la légitimer, au plus haut niveau de l'État

Mais peut-on réduire le problème des violences policières à des dérapages, à des bavures policières ?

Il est vrai que les responsables politiques tout autant que ceux de la police et de la gendarmerie ont été surpris et dépassés par les événements, par l'ampleur et le caractère souvent spontané de la révolte et par la colère et la violence de certains. Il est vrai que les policiers, mobilisés en permanence ont subi une énorme pression, et se sont trouvés en état d'épuisement, propice aux dérapages.

Mais ce débordement n'explique pas tout. Il faudrait alors oublier que ces dérapages sont nombreux et n'ont cessé de croître, que l'usage des armes dites intermédiaires (LBD, grenades GLI-F4...) qui ont causé la majorité des blessures graves est revendiqué comme nécessaire et qu'elles sont utilisées en « *open bar* », selon le terme utilisé par un syndicat de policiers<sup>11</sup>, que l'impunité des policiers est presque totale<sup>12</sup>, que l'existence même de ces violences policières illégitimes ou illégales, quand elle n'est pas simplement niée, est justifiée par les responsables du gouvernement.

1 Je m'indigne, j'écoute mon émotion car je sais qu'elle est paradoxalement nécessaire à mon jugement. Elle s'enracine dans l'histoire du refus de la banalisation de l'injustice, de l'accoutumance à l'oppression qui fonde mon engagement citoyen.

2 Source Médiapart 20/02/2019

3 Déclaration de M. Castaner le 14 janvier 2019

4 1796 condamnations selon les chiffres du ministère de l'Intérieur. Dans une tribune publiée sur France Info, le 2 février, 59 avocats racontent les difficultés majeures qu'ils rencontrent à exercer correctement les droits de la défense dans les dossiers de plusieurs "gilets jaunes".

5 Dans la tribune citée ci-dessus, les avocats écrivent : « *à ce jour, à la connaissance des avocats signataires, aucune poursuite pénale n'a abouti concernant des violences policières* »

6 « *Aucune violence n'est acceptable, ni celles envers les biens, les policiers ou les journalistes, ni celles, disproportionnées, des forces de l'ordre dont il est attendu mesure et maîtrise.* », Communiqué de la LdH du 18 janvier 2019

7 Communiqué de l'ONL du 26 janvier 2018 « *Le droit de manifester doit être effectivement respecté* »

8 Cette affirmation est issue de l'analyse faite par Max Weber de la légitimité de l'État dont le sens est souvent carrément détourné comme dans ce titre d'un article « *la violence policière est légitime* » (article d'Adrien Druin dans le journal Causeur, du 24 janvier 2019). D'autres penseurs, comme Hannah Arendt, ont largement remis en cause la thèse de Max Weber.

9 « *Toutes les dominations cherchent à éveiller et à entretenir la croyance en leur "légitimité"* » a écrit Max Weber dans son ouvrage *Économie et société*.

10 Le code de déontologie de la police nationale et de la gendarmerie nationale (intégré au code de la sécurité intérieure), s'il était respecté, éviterait quasiment toute violence policière. Voir notamment son article R. 434-18 : « *Le policier ou le gendarme emploie la force dans le cadre fixé par la loi, seulement lorsque c'est nécessaire, et de façon proportionnée au but à atteindre ou à la gravité de la menace. Il ne fait usage des armes qu'en cas d'absolue nécessité et dans le cadre des dispositions législatives applicables à son propre statut*

Depuis de nombreuses années, de nombreux chercheurs ont observé que la doctrine du maintien de l'ordre à la française, telle qu'elle émerge des pratiques et des discours, priviliege l'usage de la force au détriment de la négociation, de la pacification des situations de conflit. Il suffit de comparer cette logique française avec celle de l'Allemagne qui prône à l'inverse l'apaisement par l'appel à la raison des protestataires et qui a mis en place, au sein même de la police, des « Anti-Konflikt-Teams ». Il n'est pas anodin que la France ait été absente des rencontres entre les polices de neufs pays européens qui ont eu lieu de 2010 à 2013. Quant à l'usage des armes dites intermédiaires, LBD et grenades, il n'est généralisé que dans notre beau pays de France.

Enfin, on ne peut s'empêcher de penser qu'il existe une volonté sous-jacente de restreindre le droit de manifester et la liberté d'expression, que la violence limite de fait. Le dernier projet de loi « anti-casseurs » vient compléter l'empilement des lois qui, sous prétexte de lutter contre les terroristes et les casseurs, renforcent les pouvoirs administratifs au détriment de ceux de la justice.

La violence, qui s'exprime sur le terrain avec une telle acuité, est le reflet d'une violence symbolique et systémique qui est alimentée par :

- un système où les inégalités ne cessent de croître, qui précarise et paupérisse toute une partie de la population,
- un chef de l'État qui parle d'un « pognon de dingue » pour les dépenses sociales et invite le chômeur à « traverser la rue » pour trouver du boulot,
- Le déni, le mépris vis-à-vis des victimes, le sentiment d'injustice, l'absence de condamnation des dérapages,
- la réponse aux attaques des symboles du pouvoir et de la richesse en termes de récompense « sonnante et trébuchante » (primes de fin d'année, prime d'activité...) alors que les mouvement sociaux déclenchés avec l'appui des syndicats s'étaient heurtés aux fins de non-recevoir du gouvernement,
- la dérive policière : présence de « barbouzes » au sommet de l'État, montée des votes d'extrême droite, renforcement des syndicats les plus corporatistes, incapacité à faire respecter les règles de déontologie,
- l'absence d'écoute, voire la mise à l'écart des corps intermédiaires : syndicats, associations mais aussi Défenseur des droits, Commission consultative des droits de l'Homme, Commission nationale du débat public... qui renforce le face-à-face entre un président à la posture royale et un peuple atomisé.

Comme l'écrit Samuel Hayat, « *l'émeute ne vient pas de nulle part, d'un simple mécontentement ou d'une agency populaire indéterminée qui se serait mise spontanément en mouvement : elle est le résultat d'une agression du pouvoir, d'autant plus violente symboliquement qu'elle ne semble pas se reconnaître comme agression* »<sup>13</sup>

#### Oui, la violence est le poison de la démocratie

On a souvent parlé de spirale de la violence car celle-ci se nourrit de l'impuissance à régler autrement les conflits, elle cristallise les rancœurs et les frustrations, elle simplifie les choses, les rend évidentes, elle se renforce à la mesure du ras le bol des protagonistes et elle devient légitime lorsque le débat n'est plus valorisé. Comme l'écrit Étienne Balibar, « *la symétrie d'une violence étatique et d'une contre violence « populaire » est un piège mortel dont il faut à tout prix trouver collectivement les moyens de se dégager* »<sup>14</sup>.

La violence spontanée, celle de la révolte, qui agit comme révélateur, voire comme électrochoc lorsqu'il y a, dans l'état de la société, quelque chose d'insoutenable, a souvent été le moteur de l'histoire, pour le meilleur et pour le pire. Mais la violence, utilisée sur le long terme par l'État, agit comme un poison<sup>15</sup> et ceux qui le distillent dans le corps social sont ceux qui veulent en profiter pour asseoir leur pouvoir.

La démocratie ne vit que de diversité et de subtils équilibres. Elle ne se réduit pas à un système institutionnalisé sous la forme de la représentation, mais la représentation lui est indispensable. Elle ne s'exprime pas que dans la rue, mais la rue lui est indispensable. Elle ne vit pas que du respect des règles de droit, mais le droit lui est indispensable.

***Nous devons obliger nos gouvernants à rompre avec la logique répressive, à prendre la seule posture d'autorité qui vaille, celle qui s'appuie sur l'équité et la justice, celle qui respecte les contre-pouvoirs que la société s'est forgés, celle qui est capable de « répondre aux aspirations exprimées de respect, de justice sociale et d'égalité réelle »***<sup>16</sup>.

Retrouvez nous sur <https://site.ldh-france.org/nantes>  
et sur <https://facebook.com/LDH.Nantes>

11 « *Aujourd'hui, les images parlent d'elles-mêmes et montrent clairement que l'usage des LBD, des GLI-F4 et autres moyens individuels et collectifs comme les canons à eau, sont en "open bar"* », Syndicat France police – policiers en colère – 27 décembre 2018.

12 Une impunité qui ne date pas d'aujourd'hui, comme le démontre le rapport de l'ACAT « l'ordre et la force » paru au printemps 2016.

13 Samuel Hayat, « *L'économie morale et le pouvoir* », dans *Le fond de l'air est jaune*, Éditions du Seuil, 2019.

14 Etienne Balibar, « *Le sens du face à face* », dans *Le fond de l'air est jaune*, Éditions du Seuil, 2019.

15 « *Le règne de la pure violence s'instaure quand le pouvoir commence à se perdre* », Hannah Arendt

16 « *Pouvoir manifester sans risque* », Communiqué LdH du 18 janvier 2019